

RÈGLEMENT NUMÉRO 1272 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉLECTION DE LA DIGUE ET DU BARRAGE SUR LE SITE DU MANOIR SEIGNEURIAL ET AUTRES SERVICES CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 406 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 23 novembre 2020 par la résolution 201123-07.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le conseil autorise des travaux de réfection de la digue et du barrage sur le site du Manoir seigneurial autres services connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents.

Ces travaux sont plus amplement décrits dans les documents d'estimation (Annexe B), lesquels sont résumés dans un document intitulé Annexe A, préparé par M^{me} Annick Auger, M. ing., directrice du Service du génie, en date du 10 novembre 2020, tous ces documents étant annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement la réalisation des travaux ci-dessus spécifiés, le conseil municipal décrète une dépense de 2 406 000 \$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans les documents précités.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 2 406 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans, à l'exception des frais d'émission d'obligations pour lesquels le montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, le tout réparti de la façon suivante :

- La somme de 2 357 800 \$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans.
- La somme de 48 200 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Service du génie

Coûts de réalisation

Digue et barrage - Domaine Seigneurial

Organisation et gestion des eaux

1.0 Travaux préparatoire et organisation de chantier	74 100 \$
2.0 Dérivation temporaire et assèchement	50 000 \$

Reconstruction du barrage

3.0 Déversoir	889 700 \$
4.0 Mur d'ailes	298 300 \$
5.0 Mur de soutènement	82 000 \$
6.0 Mur gabions	156 800 \$
7.0 Passerelle cyclable	157 500 \$
8.0 Digue	298 600 \$

Sous-total coût des travaux		2 007 000 \$
Imprévus de construction	7.0%	140 500 \$
Total coût de travaux		2 147 500 \$

Estimation des honoraires professionnels

Frais professionnels et autres frais contingents

Honoraires professionnels	3.0%	60 300 \$
Permis et autres frais		15 000 \$
		75 300 \$

Total des coûts taxables 2 222 800 \$


Taxes

Taxes nettes	5%	111 200 \$
Estimation du coût incluant les taxes		2 334 000 \$

Financement

Intérêts sur emprunt temporaire	(±1%)	23 800 \$
Frais d'émission	2.0%	48 200 \$
Total du règlement		2 406 000 \$

Préparé par :


 2020-11-10
 Annick Auger, ing., M. ing.
 Directrice du Service du Génie

Service du génie

Digue et barrage

Article	Description	Quantité		Valeur estimée des travaux	Total
1.0	Travaux préparatoire et organisation de chantier				
1.1	Mobilisation/Démobilisation et organisation chantier	1	global	28 350.00 \$	28 350.00 \$
1.2	Sécurité, roulotte de chantier et bloc sanitaire	1	global	8 425.00 \$	8 425.00 \$
1.3	Machinerie à l'huile minérale	1	global	10 500.00 \$	10 500.00 \$
1.4	Échafauds et location de grue	1	global	8 400.00 \$	8 400.00 \$
1.5	Pompe à béton	1	global	18 375.00 \$	18 375.00 \$
					74 050.00 \$
2.0	Dérivation temporaire et assèchement				
2.1	Dérivation temporaire et assèchement	1	global	50 000.00 \$	50 000.00 \$
					50 000.00 \$
3.0	Déversoir				
3.1	Démolition et dispositions des rebuts	250	m.cu.	2 200.00 \$	550 000.00 \$
3.2	Excavation de roc	12	m.cu.	420.00 \$	5 040.00 \$
3.3	Fourniture et ancrage au roc (1500)	31	unité	3 150.00 \$	97 650.00 \$
3.4	Fourniture et ancrages au roc (600)	31	unité	55.00 \$	1 705.00 \$
3.5	Fourniture et ancrages au barrage existant	31	unité	93.50 \$	2 898.50 \$
3.6	Coffrages et décoffrage	280	m.ca.	273.00 \$	76 440.00 \$
3.7	Fourniture et mise en place du béton	510	m.cu.	198.00 \$	100 980.00 \$
3.8	Fourniture et mise en place acier d'armature	10100	kg	5.25 \$	53 025.00 \$
3.9	Ancrage passerelle cyclable	4	unité	78.75 \$	315.00 \$
3.10	Lame d'étanchéité	60	pi	26.25 \$	1 575.00 \$
					889 628.50 \$
4.0	Mur d'aires				
4.1	Fourniture et ancrage au roc (1500)	30	unité	3 150.00 \$	94 500.00 \$
4.2	Fourniture et ancrages au roc (600)	100	unité	55.00 \$	5 500.00 \$
4.3	Coffrages et décoffrage	340	m.ca.	183.75 \$	62 475.00 \$
4.4	Fourniture et mise en place du béton	500	m.cu.	198.00 \$	99 000.00 \$
4.5	Fourniture et mise en place acier d'armature	7000	kg	5.25 \$	36 750.00 \$
					298 225.00 \$
5.0	Mur de soutènement				
5.1	Excavation de roc	7	m.cu.	420.00 \$	2 940.00 \$
5.2	Coffrages et décoffrage	340	m.ca.	183.75 \$	62 475.00 \$
5.3	Fourniture, mise en place du béton	40	m.cu.	198.00 \$	7 920.00 \$
5.4	Fourniture et mise en place acier d'armature	1500	kg	5.25 \$	7 875.00 \$
5.5	Drains et mise en place	1	global	740.00 \$	740.00 \$
					81 950.00 \$
6.0	Mur gabions				
6.1	Démolition et dispositions des rebuts	42	m.cu.	65.00 \$	2 730.00 \$
6.2	Fourniture et mise en place du béton	60	m.cu.	198.00 \$	11 880.00 \$
6.3	Fourniture et mise en place acier d'armature	1500	kg	5.25 \$	7 875.00 \$
6.4	Drains et mise en place	40	m	2 700.00 \$	108 000.00 \$
6.5	Gabions	1	global	26 250.00 \$	26 250.00 \$
					156 735.00 \$
7.0	Passerelle cyclable				
7.1	Passerelle cyclable	1	global	157 500.00 \$	157 500.00 \$
					157 500.00 \$
8.0	Digue				
8.1	Mesures environnementales et contrôle de l'érosion	1	global	15 750.00 \$	15 750.00 \$
8.2	Rideaux de turbidité	250	mètre	105.00 \$	26 250.00 \$
8.3	Barrière à sédiments	250	m.cu.	10.50 \$	2 625.00 \$
8.4	Démolition et disposition du mur existant	1	global	15 750.00 \$	15 750.00 \$
8.5	Excavation déblai 2e classe	1500	m.cu.	26.25 \$	39 375.00 \$
8.6	Démolition et disposition des rebuts	1	global	5 250.00 \$	5 250.00 \$
8.7	Déboisement et essouchement	1	global	22 050.00 \$	22 050.00 \$
8.8	Remblai	1278	tonne	12.60 \$	16 102.80 \$
8.9	Enrochement de protection en pierre 450-800	1250	m.ca.	52.50 \$	65 625.00 \$
8.10	Empierrement de protection pour géotextile	1250	m.ca.	15.75 \$	19 687.50 \$
8.11	Poussière de pierre, 50 mm épaisseur	750	m.ca.	15.90 \$	11 925.00 \$
8.12	MG-20, 200 mm épaisseur pour piste cyclable	875	m.ca.	15.90 \$	13 912.50 \$
8.13	Règle limnométrique	1	global	535.00 \$	535.00 \$
8.14	Prolongement de ponceau	10	mètre	325.00 \$	3 250.00 \$
8.15	Plantation de plante grimpante	167	unité	54.50 \$	9 101.50 \$
8.16	Membrane géotextile	2500	m.ca.	5.50 \$	13 750.00 \$
8.17	Ensemencement et terre végétale	2000	m.ca.	8.80 \$	17 600.00 \$
					298 539.30 \$
				Total :	1 006 627.80 \$

Préparé par:


 2020-11-10

 Annick Auger, M. Ing., directrice
 Service du génie